



**Rapport de la commission concernant le :**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 13-4/23  
Parcours santé au Bois Désert  
Demande de crédit**

Au conseil communal de et à  
1373 Chavornay

Chavornay, le 14 septembre 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La commission composée de Mesdames : Nadia Gloor, Carine Protti et Monsieur Patrick Wenger s'est réunie le mardi 5 septembre chez M. Patrick Wenger. Elle a exécuté son mandat en présence de Madame la syndique Laurence Marchand, Messieurs Olivier Bischoff et Claude Auberson, qu'elle remercie grandement pour leurs disponibilité, éclaircissements et réponses apportées.

**Contexte :**

Voilà plus de 8 ans que la municipalité recherche un terrain propice pour l'aménagement d'un parcours de santé avec les soucis qui en découlent (propriété du terrain, dénivelé, parking, boucle, etc...).

Le terrain a enfin été trouvé au bois Désert avec un léger inconvénient, la zone de tir du stand. La fondation Vita refuse la construction si le parcours doit être fermé plusieurs jours par an et l'armée refuse aussi si le site du stand de tir n'est pas sécurisé.

**Conclusion :**

Malgré une facture un peu plus élevée, mais qui arrangera tout le monde, le stand et les chemins gagneront en sécurité et les promeneurs, les sportifs et les cavaliers pourront se promener toute l'année sans que les chemins ne soient fermés.

La commission à l'unanimité, considère que ce léger inconvénient ne péjore pas le gain d'avoir enfin un parcours santé sur son terrain communal et recommande au conseil communal de prendre les décisions suivantes :

**Le conseil communal de Chavornay :**

- Vu le préavis de la Municipalité n° 13-4/23,
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide :**

- D'autoriser la Municipalité à procéder à la création d'un parcours santé,
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 139'000.00,
- De régler ce montant par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement ; De le porter sur un compte au bilan, amortissable en 10 ans.

La commission :

Madame Nadia Gloor

Madame Carine Protti

Et votre rapporteur M. Patrick Wenger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Wenger', with a long, sweeping horizontal stroke extending to the right.